

RACCORDEMENT D'UNE CUISINIÈRE AU GAZ ET/OU D'UN FOYER AU GAZ

TOUT RACCORDEMENT DOIT ETRE EFFECTUE PAR :

UN INSTALLATEUR GAZ NATUREL CERTIFIE **CERGA**



Pour votre sécurité, le placement d'une cuisinière ou d'un foyer de chauffage individuel doit être réalisé dans le respect des normes en vigueur.

Pour ce faire et à vos frais, soit vous demandez à La Maison Liégeoise de charger une entreprise agréée de faire l'installation (04/349.40.40 tapez 2), soit vous faites appel à un installateur de gaz naturel CERGA.

COMMENT CHOISIR UNE CUISINIÈRE ET UN FLEXIBLE CONFORME ?

Pour qu'elle soit adaptée aux installations de gaz, vous devez acheter votre cuisinière en Belgique. Vous devez utiliser un flexible métallique (gris ou jaune) R.H.T. (Résistant aux Hautes Températures).

PLACEMENT DE FOYER AU GAZ



La **preuve** d'un placement d'un foyer de chauffage individuel par une entreprise agréée doit être fournie à la Maison Liégeoise, Parvis des Ecoliers 1 à 4020 Liège, dans les dix jours de l'emménagement ou du placement de cet équipement.

Vous avez peut-être droit à **une prime MEBAR** (1365€ TVAC) pour l'achat et l'installation d'un foyer au gaz ? Renseignez-vous à la Cellule « Eco-logement » du CPAS de Liège (Tél : 04/343.61.88 - Permanences MEBAR le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h00 à 11h30 Rue Douffet, 24 à 4020 Liège)

 Si vous avez un compteur individuel de gaz, vous êtes dans l'**obligation** de prendre un **contrat** auprès d'un **fournisseur de gaz** de votre choix

EN CAS D'ODEUR DE GAZ : QUE FAIRE ?

1. **Évitez toute étincelle** : ne pas toucher aux interrupteurs et aux appareils électriques



2. **Fermez les robinets de gaz et le compteur gaz**

3. **En marchant la tête le plus bas possible, ouvrez** toutes les portes (de l'appartement et de l'immeuble) et les fenêtres

4. **Évacuez** les lieux

5. **Téléphonez de l'extérieur** au numéro spécial : **02/274.40.44 !**

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS VOISINS

Il est strictement **interdit d'utiliser ou de stocker** pour quelque motif que ce soit des **bonbonnes de gaz (propane ou butane)** ainsi que des produits tels que **pétrole**, que ce soit dans le logement, les dépendances (cave, balcon) ou les parties communes. Ces produits inflammables présentent un risque d'incendie et d'explosion.



LORSQUE VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT OU EN CAS D'ENLÈVEMENT DU FOYER À GAZ

N'oubliez pas de faire mettre un bouchon (bonnet) à toutes les alimentations de gaz par une entreprise possédant tous les agréments requis, ainsi que de faire sceller le compteur à gaz.

CONTACTS UTILES

LA MAISON LIÉGEOISE

Parvis des Ecoliers, 1 à 4020 Liège
Tél : 04/349.40.40 - tapez 2 – Service Technique

COMMENT TROUVER UN INSTALLATEUR AGRÉÉ ?

Une liste complète des installateurs de gaz Cerga (label habilitation) se trouve

- sur le site : <http://www.gaznaturel.be/conso/mateur/s/Installation-et-entretien/chercher-un-installateur-cerga>
- ou au numéro suivant : 02/383.02.00

PRIME MEBAR II

Cellule « Eco-logement » du CPAS de Liège
Rue Douffet, 24 à 4020 Liège

Tél : 04/343.61.88

Permanences MEBAR : le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h00 à 11h30

